

Communiqué du 21 novembre 2023

Droit de mourir dans la dignité :

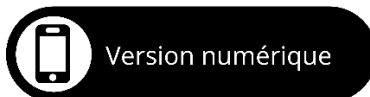
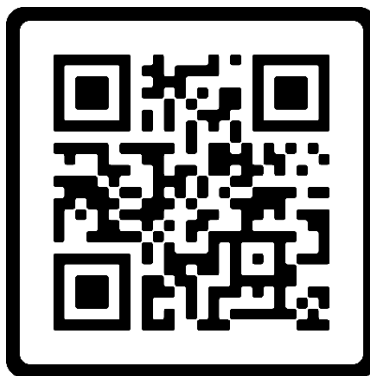
*L'ADMD aux côtés des collectivités au
Salon des Maires et des Collectivités Locales 2023*

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité participe pour la première fois au Salon des Maires et des Collectivités Locales 2023. Alors que le président de la République devrait présenter en Conseil des Ministres en décembre un projet de loi sur la fin de vie, l'ADMD souhaite être au contact des décideurs locaux.

L'ADMD compte 76 000 adhérents répartis sur tout le territoire métropolitain et d'outre-mer et défend une loi équilibrée permettant la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté ainsi que l'accès universel aux soins palliatifs. A cet effet, elle a rédigé un fascicule intitulé *20 éléments constitutifs d'un nouveau droit en fin de vie*.

Les élus locaux seront des maillons capitaux lors de la mise en place de cette loi. C'est avec eux et leur détermination que chaque département pourra offrir un accès universel aux soins palliatifs, permettre « l'infusion de la culture palliative » auprès de tous les professionnels de santé et dans chaque établissement de santé, et également informer les Français sur les droits des personnes malades et des personnes en fin de vie, et notamment la rédaction des directives anticipées et la désignation des personnes de confiance.

Notre présence se veut pédagogique pour permettre tous les accompagnements en fin de vie qui doivent exister pour nos concitoyens. Les élus locaux sont les acteurs de la proximité ; jusqu'à la fin ! Ils sont sollicités au-delà de leur compétences propres et l'ADMD leur propose de nombreux services pour répondre à toutes les questions des administrés.



Contact presse :

Bastien André, attaché de presse, au 06 34 04 54 96